

Evénements par département : 18 - CHER (10 cas)

Fuite de produit chimique dans une usine de mécanique haute précision

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60311 - 22/02/2023 - 18 - AUBIGNY-SUR-NERE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 25.62 : Usinage*

 □ □ □ □ □ □ Vers 10 h, au niveau du parc à déchets d'une entreprise de mécanique industrielle, le transvasement de 80 l de glycol d'un GRV dans un fût (Diélectrique) engendre une montée en température ainsi qu'un débordement du liquide. De la fumée orange se dégage et le relevé de température donne une valeur de 100 °C. Le fût est éventré et le produit se répand sur le sol. Un périmètre de sécurité est mis en place et de l'absorbant est déposé. Par sécurité le système d'évaporateur à proximité est mis à l'arrêt et l'obturateur du réseau d'eau est déclenché. Les pompiers sont alertés à 10h15 après sécurisation du déversement. Ils confirment la température élevée à l'aide de leur caméra thermique. Un nouveau relevé donne 50 °C au fond du fût et 30 °C en haut. Vers 12h30, le fût est à 20 °C. Il est pris en charge par une entreprise spécialisée. Le parc à déchets est nettoyé. Les tests pH réalisés sur 3 points différents entre le fût souillé et l'obturateur ne montrant pas de hausse ni de baisse du pH, il est décidé de dégonfler l'obturateur. Les absorbants ainsi que les déchets résiduels sont isolés et conditionnés pour destruction.

L'exploitant utilise l'avis d'un laboratoire et des pompiers de la section risques chimiques pour chercher la cause de l'évènement.

Il ressort que les 2 produits ne peuvent générer ce type de réaction, un autre produit aurait été présent dans le fût. Un test de pH est réalisé sur le produit présent dans le GRV, le résultat montre un pH égal à 1. Le produit était donc un mélange de glycol et d'acide. Le GRV est isolé et n'est plus réutilisé.

L'exploitant décide de créer des étiquettes spécifiques pour une identification correcte des produits chimiques lors de leur mise en place sur le parc à déchets. Une sensibilisation sur l'étiquetage et le transvasement est réalisée à tous les responsables de secteurs. De plus le transvasement de produit chimique dans des bidons réutilisés est interdit. Seul le transfert dans des bidons neuf est autorisé, et ce par 2 personnes seulement. Une règle est mise en place : «Tout produit non étiqueté correctement sera renvoyé dans son secteur de provenance».

Evénement pyrotechnique sur un site de construction aéronautique et spatiale

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60443 - 06/03/2023 - 18 - LE SUBDRAY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 30.30 : Construction aéronautique et spatiale*

 □ □ □ □ □ □ Lors d'un essai d'environnement mécanique sur un sous-ensemble pyrotechnique contenant un boîtier d'allumage sur un site de construction aéronautique et spatiale, le système d'amplificateur de puissance du moyen d'essai disjoncte. Le technicien en charge de l'essai le remet en marche depuis la salle de commande et constate à la vidéo de surveillance qu'un fonctionnement pyrotechnique vient d'avoir lieu avec présence de bruit et de fumée. L'essai est arrêté et les accès sont interdits.

Lorsque survient la disjonction d'un amplificateur de puissance, le pot vibrant s'arrête et le système de pilotage n'ayant plus de retour du capteur pilote n'envoie plus de commande. Dans le cas présent, le bruit de fond du capteur pilote est resté suffisamment élevé pour dépasser le seuil défini comme niveau minimum de détection du pilotage, et le système de pilotage a alors mis à jour la commande en augmentant la puissance pour compenser l'arrêt de l'amplificateur. Au moment de la remise en route de l'amplificateur, le pot vibrant a reçu une nouvelle commande de sollicitation à forte puissance et a ainsi soumis le matériel à un niveau vibratoire très nettement supérieur à celui pour lequel le matériel est conçu. La dégradation mécanique du boîtier a initié le fonctionnement de sa composition d'allumage.

Les actions correctives envisagées portent sur l'impossibilité, pour le système de pilotage, de commander l'envoi de puissance au pot vibrant lorsque l'amplificateur est inopérant.

Déclenchement inopiné de la propulsion d'une munition

  □ □ □ □ □ □ **ARIA 60386 - 10/03/2023 - 18 - BOURGES**
Type : Accident
  □ □ □ □ □ □ *Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions*
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □ Vers 14 h, lors d'un essai de blindage, une munition de 25 mm est propulsée de manière inopinée dans une gaine de tir au moment de son chargement dans une société de fabrication d'armes et de munitions. Une personne décède et une autre est blessée grièvement. Le local est sécurisé, le stockage est évacué et mis en sécurité par le personnel.

Découverte d'une grenade dans une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60493 - 15/03/2023 - 18 - BOURGES**
Type : Autre
 □ □ □ □ □ □ *Naf 84.11 : Administration publique générale*
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □ Vers 16h45, la gardienne d'une déchetterie trouve une grenade dans un carton. La déchetterie est évacuée et fermée. L'exploitant alerte la police qui arrive sur les lieux vers 17h10 pour repartir vers 17h30. À 17h50, le centre de déminage contacte un responsable de l'entreprise pour l'informer qu'il n'y a pas de danger et que la déchetterie peut ouvrir de nouveau aux usagers. La grenade est mise en sécurité sur le site en attendant que le centre de déminage vienne la récupérer.

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets dangereux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60596 - 22/04/2023 - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN**
Type : Accident
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □ À 7h15, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets dangereux, un feu se déclare sur un stock de 2 t de déchets dangereux (pots de peinture). Le chauffeur d'astreinte alerte les secours et l'exploitant. Les pompiers arrosent la benne concernée et éteignent l'incendie à 8 h. Les eaux d'extinction sont contenues dans la benne des déchets incendiés.

Les déchets triés sont partiellement touchés par l'incendie et seront expédiés vers la filière prévue avant l'incident.

L'exploitant souligne les points suivants :

- réactivité du chauffeur d'astreinte ;
- benne de stockage isolée empêchant toute propagation ;
- connaissance du site par les pompiers par une visite récente.

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60618 - 09/05/2023 - 18 - ORVAL**
Type : Accident
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □ Vers 9 h, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets, un feu se déclare sur une des lignes de process au niveau d'un convoyeur à papier. L'exploitant déclenche la rampe d'eau sur le convoyeur et le personnel utilise les RIA du site. La vanne de rétention est fermée. Les secours interviennent pour aider à éteindre le feu. Le convoyeur se situe entre le broyeur et le compacteur. L'incendie est resté localisé au niveau du convoyeur et ne s'est pas étendu aux autres unités ou au bâtiment grâce à l'arrosage. Vers 12 h, le feu est maîtrisé. Les équipes internes maintiennent une surveillance du site jusqu'à minuit.

Les eaux d'extinction contenues dans le bâtiment sont pompées par une société spécialisée et envoyées pour traitement extérieur. 5.5 t de papiers/cartons ont brûlées. Elles seront envoyées en traitement de type ordures ménagères.

L'origine du feu observée par l'exploitant est un bourrage sur le tapis d'alimentation et une disjonction du tapis de la presse.

Fuite d'ammoniac dans une plateforme logistique

  □ □ □ □ □ □ **ARIA 60924 - 09/07/2023 - 18 - BOURGES**
Type : Autre
 □ □ □ □ □ □ *Naf 49.41 : Transports routiers de fret*
 □ □ □ □ □ □
 □ □ □ □ □ □ À 15h06, l'alarme détection d'un entrepôt logistique se déclenche suite à une fuite d'ammoniac (NH3) sur l'installation de réfrigération. À 15h47, après confirmation de la fuite

par le poste de garde, les secours sont appelés, ainsi que le prestataire spécialisé dans la conception et la maintenance d'installations frigorifiques. À 16h30, le compresseur NH3 d'une cuve de stockage est fermé, la fuite sur la garniture du compresseur est isolée. De l'ammoniac est libéré dans le local de 250 m². Un binôme sécurité avec EPI vidange le circuit du compresseur. Les pompiers quittent le site à 18h30.

La garniture du compresseur est remplacée et le technicien de maintenance frigorifique contrôle le lignage à la demande de l'exploitant.

Incendie dans un centre de gestion de déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60940 - 15/07/2023 - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

 □ □ □ □ □ □ Un samedi vers 20h15, un feu se déclare dans un centre de gestion de déchets comprenant notamment une déchetterie et un centre VHU (véhicules hors d'usage) au niveau d'une benne de déchets en mélange (papier, carton, plastique, bois). L'alerte est donnée par le gardien lors de sa ronde. Il prévient les secours et l'exploitant. Il attaque le feu à l'aide d'un RIA (robinet incendie armé) avant l'arrivée des pompiers. Vers 20h30, ces derniers procèdent à l'extinction du feu à l'aide d'un camion fourgon pompe-tonne. Vers 21h00, le personnel arrive sur site et décharge la benne afin d'en étaler le contenu au sol et parfaire l'extinction. Les déchets sont sortis de la benne à l'aide de chargeuses par le personnel avant d'être étalés puis arrosés par les pompiers. L'intervention se termine vers 21h55. Une surveillance est assurée pendant la nuit par la société de gardiennage pour éviter toute reprise d'incendie.

Les résidus de déchets brûlés sont évacués vers une installation de stockage de déchets non dangereux. Le site était fermé depuis l'avant-veille au soir au moment de l'incendie. Selon l'exploitant, la présence d'un déchet réagissant avec l'eau, comme une batterie lithium, pourrait être à l'origine du feu, un épisode pluvieux s'étant produit dans la matinée. La réactivité du gardien a permis de contenir le sinistre.

À la suite de cet événement, l'exploitant fait un rappel aux équipes en réception sur la nécessité de contrôler et refuser les déchets figurant sur la liste des déchets interdits.

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61525 - 21/11/2023 - 18 - BOURGES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ Vers 11h10, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, un feu démarre au niveau du tunnel d'une presse, après le passage de déchets de papiers dans le broyeur. Le feu concerne 3 balles de papier. L'alarme incendie se déclenche, le responsable d'exploitation constate le départ de feu à l'aide de la caméra thermique de levée de doute incendie. Le chef d'équipe et le responsable d'exploitation coupent la presse et interviennent à l'aide de RIA. Le site est évacué et ses accès fermés. Les pompiers sont appelés et arrivent sur site vers 11h25, le feu est déjà maîtrisé. Ils vérifient à l'aide de la caméra thermique la température à l'intérieur de la presse. Les balles présentes dans la presse sont déplacées sur la plateforme située sur le quai de transfert où elles sont arrosées avec les RIA présents sur place. Un salarié incommodé par les fumées est pris en charge par les pompiers. L'ensemble des eaux d'extinction incendie sont absorbées par le papier. Les pompiers quittent le site vers 12h45. Le technicien de maintenance fait les vérifications nécessaires et l'activité reprend dès 13 h. Des rondes sont effectuées régulièrement jusqu'à la fermeture du site.

La présence d'un élément métallique dans les déchets de papier pourrait être à l'origine du départ de feu.

Incendie d'un système de broyage d'alliages dans une usine de fabrication de piles thermiques

  □ □ □ □ □ □

  □ □ □ □ □ □ **ARIA 61553 - 04/12/2023 - 18 - BOURGES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 27.20 : Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques*

 □ □ □ □ □ □ Vers 7 h, un feu se déclare au niveau du système de broyage d'alliages métalliques contenant du Lithium lors d'une opération de concassage dans une usine de fabrication de piles thermiques. Le pot contenant le produit concassé s'enflamme et le feu se propage à un second pot. Les 2 opérateurs présents éteignent le feu à l'aide d'un extincteur à poudre. L'aspiration est arrêtée et l'arrivée d'argon est coupée. Les opérateurs constatent que l'incendie se propage au niveau des filtres du système d'aspiration de l'équipement. L'un des opérateurs sort, pour donner l'alerte au poste de garde et à l'équipe d'intervention. Les secours internes éteignent le feu au niveau de la sorbonne (enceinte ventilée en dépression) à l'aide d'un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers et mettent en place une surveillance de la zone. Les pompiers mesurent la température et

la teneur en CO₂ de l'atmosphère de la salle et quittent les lieux à 8h30. Les ateliers sont nettoyés et les déchets sont envoyés vers les filières appropriées. Les 2 salariés incommodés par les fumées sont pris en charge et transportés à l'hôpital pour des examens complémentaires.

Au moment de l'accident, l'opération de concassage avait débuté depuis 5 min. Un colmatage du concasseur a échauffé la matière et une étincelle est tombée dans le pot de produit concassé ce qui a déclenché le départ de feu.

À la suite de cet événement, l'exploitant :

- revoit le mode opératoire et augmente la fréquence de nettoyage du concasseur ;
- renforce les formations / rappels aux opérateurs ;
- a recours au retour d'expérience pour la conception d'une nouvelle ligne de fabrication des alliages plus sécurisée.